

*Questions orales*DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES RÉUNIONS
FÉDÉRALES-PROVINCIALES

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Je me sentais beaucoup plus rassuré à ce sujet si le ministre de l'Environnement, parlant au nom du gouvernement, n'avait pas déclaré que le gouvernement avait l'intention de soumettre à la Grande-Bretagne toute résolution qu'adopterait en première lecture le Parlement du Canada avant que la cour ne prenne la moindre décision. Je voudrais demander au premier ministre de s'informer sur la question d'un jugement et d'une décision du ministère de la Justice et ensuite de considérer s'il pourrait publier ce document afin que le pays et le public en soient mis au courant.

Le 27 mars dernier, en réponse à des questions que je lui avais posées concernant la possibilité d'une rencontre avec les premiers ministres provinciaux, le premier ministre fédéral a déclaré:

... j'entamerai des discussions avec eux, ...

Il faisait allusion aux premiers ministres provinciaux.

... aussitôt que le Canada aura sa propre Constitution et que les Canadiens se seront donnés les moyens de l'améliorer.

Le premier ministre voudrait-il laisser entendre dans cette réponse que ces rencontres avec les premiers ministres auraient lieu avant que la résolution constitutionnelle ne soit envoyée à Londres.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Le chef de l'opposition dit qu'il serait plus tranquille si le ministre de l'Environnement n'avait pas tenu certains propos. Je voudrais que le chef de l'opposition soit tranquille et j'aimerais lui dire qu'il ressort clairement de l'échange que j'ai eu avec le leader parlementaire du Nouveau parti démocratique, que cet aspect de la question est négociable. J'ai d'abord offert l'assurance que nous ne presserions pas le Parlement britannique d'adopter la motion avant que la Cour suprême n'ait rendu sa décision. J'ai cependant répondu à une question précise du député de Winnipeg-Nord-Centre que nous serions prêts à ne pas renvoyer la résolution du tout, si c'est ce que la Chambre préfère.

Le chef de l'opposition, maintenant qu'il est tranquillisé, voudra peut-être prendre en considération l'offre bien réelle de faire régler la question de légalité par les tribunaux. Je croyais que la raison pour laquelle les conservateurs faisaient obstruction était qu'ils supposaient notre action illégale. J'offre de laisser les tribunaux dire si elle est légale avant que le Parlement britannique n'entre en action.

● (1420)

Quant au rapport juridique dont le chef de l'opposition suppose l'existence, je lui fais remarquer encore une fois que ce qu'il craint, sur la foi d'un document qui a fait l'objet d'une fuite, c'est que la Cour suprême du Canada soit impuissante une fois que le Parlement britannique aura agi. J'ai offert à la Chambre une garantie contre cette crainte; le Parlement britannique n'agirait pas tant que la Cour suprême n'aurait pas rendu sa décision. Il n'y a donc plus aucune raison de s'inquiéter à cause d'un document qui prétend que la Cour suprême ne pourrait plus rien après l'intervention de la Grande-Bretagne.

Essentiellement, j'offre de faire intervenir la Cour suprême d'abord et le Parlement britannique seulement après, si la Cour suprême décide que la motion est légale.

M. Clark: Madame le Président, je suis heureux que le premier ministre soit disposé à attendre la décision de la Cour suprême avant de renvoyer son projet au Parlement britannique et j'espère qu'il voudra bien suspendre le débat sur cette question à la Chambre jusqu'à ce que la Cour suprême se soit prononcée sur sa légalité.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Ma question portait sur un autre aspect important de la résolution constitutionnelle dont nous sommes saisis, c'est-à-dire sur le fait de savoir si le premier ministre est disposé à rencontrer les premiers ministres des provinces avant que la résolution ne soit renvoyée en Grande-Bretagne. Je voudrais savoir si la réponse que le premier ministre m'a faite l'autre jour signifiait un refus de rencontrer les premiers ministres en vue de s'entretenir sur les questions constitutionnelles et sur la résolution avant de la renvoyer devant les instances britanniques.

En second lieu, je voudrais profiter de l'occasion pour demander au premier ministre s'il y a des aspects de la proposition dont la Chambre est présentement saisie, qu'il préférerait ne pas aborder à une réunion des premiers ministres.

M. Trudeau: Madame le Président, le chef de l'opposition semble offusqué du fait que j'attache plus d'importance à la Cour suprême qu'au Parlement britannique, mais moins au Parlement canadien. Mais n'est-ce pas ainsi qu'il a demandé de procéder? Il veut s'assurer que nous agissons dans la légalité avant d'envoyer la résolution en Angleterre. J'espère qu'il ne demande pas que nous donnions la préséance à la Cour suprême plutôt qu'au Parlement quand vient le moment de légiférer. Le chef de l'opposition devrait se rappeler que notre régime repose sur le principe que la Cour suprême se prononce sur les lois adoptées par le Parlement et les assemblées législatives du pays.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: A mon sens, notre devoir à la Chambre est d'adopter les meilleures lois possibles, comptant sur le peuple pour qu'il les juge politiquement et sur les tribunaux pour qu'ils les jugent juridiquement. La séparation des pouvoirs est au cœur même de notre régime: nous faisons notre travail à titre de législateurs, et c'est ce que je demande, et ensuite nous laissons la Cour suprême faire le sien en sa qualité de juge.

M. Clark: Madame le Président, la Cour suprême se prononce sur la légalité des choses, et nous à la Chambre des communes voulons savoir si le projet de résolution qu'on nous demande d'approuver est légal. C'est très clair.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Chrétien: Retournez à l'école, Joe.